

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	11

Date de convocation et d'affichage: 11 décembre deux mil dix sept

**Séance du: L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre à 19 heures**

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

**Présents:**

Mme DE COCK Stéphanie - Mme BLANCHARD Yvette - Mme LELEU Nathalie -  
MM. DUPONT François - DESCAMPS Laurent - COQUELLE Jean-Luc - Mme  
DZIEMBOWSKI Séverine - M. DEL FABRO Gérald - Mme HOSSELET Jeannine - M.  
SENEZ Frédéric - Mme D'HALLUIN Chantal

**Absents excusés :** M. GUIROD Alain – M. BUADES Michel - M. LUDWICZAK Jérôme

**Absent :** M. PETIT David

**Secrétaire de séance:** Madame DE COCK Stéphanie

**Objet de la délibération:**

**CONVENTION RELATIVE A LA CRÉATION DE TROTTOIRS, DE 2 CHICANES, DE 4 PASSAGES  
POUR PIÉTONS ET A LEUR ENTRETIEN ULTÉRIEUR**

Madame Le Maire fait lecture à l'assemblée d'une convention reçue du Département du Nord concernant la création de trottoirs, de 2 chicanes, de 4 passages pour piétons et à leur entretien ultérieur sur la RD 402 dite « rue de la sensée » entre les PR6 + 0375 et PR9 + 0785.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer ladite convention et les avenants pouvant en découler avec le Département du Nord.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT DES DEMANDES D'ADHÉSION DE  
COMMUNES AU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS »**

Madame Le Maire fait lecture d'une lettre et d'une délibération du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » relatives à l'approbation de demandes d'adhésion d'une nouvelle commune Niergnies au sein du syndicat à compter du 01<sup>er</sup> avril 2018.

En application des dispositions du code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouvelles demandes d'adhésion.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Niergnies au SIVU « Murs Mitoyens Du Cambrésis » à compter du 01<sup>er</sup> avril 2018

## **MOTION - REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE**

Madame Le Maire fait lecture d'une motion concernant la réforme de la carte judiciaire.

Dans le cadre de la proposition de loi adoptée par le Senat dite « d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice », les élus de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en soutien avec le Bâtonnier et les avocats du barreau de Cambrai,

- Attirent l'attention sur les termes de cette loi qui crée : Un seul tribunal par département, ce qui signifie que les citoyens du Cambrésis devront se rendre à Lille pour être entendus par la Justice.
- Affirment que cette disposition de la loi éloigne le justiciable des tribunaux. Il ne peut y avoir de justice sans présence physique.
- Rappellent que la justice doit être accessible à tous de manière égale, qu'elle doit être présente sur l'ensemble du territoire et que la proximité est la condition première d'une justice de qualité.
- N'acceptent pas que la relation des citoyens à la Justice se limite à une simple relation dématérialisée par internet.
- Affirment vouloir conserver une justice de proximité soucieuse de cohésion du territoire.
- Souhaitent faire prendre conscience au gouvernement que cette mesure participe à l'abandon des territoires par l'État.
- Constatent que le Tribunal de Grande Instance de Cambrai fonctionne bien, les délais de traitement des affaires sont particulièrement satisfaisants et les décisions de qualité.
- Exigent le maintien de la Juridiction Cambrésienne, car au même titre que l'éducation, la santé, la sécurité, la Justice est un service public essentiel au territoire.
- Refusent la rupture d'égalité pour les citoyens d'accès à la Justice et refusent la création d'une justice à deux vitesses. ,(Justice des riches qui auront les moyens de se déplacer et Justice des pauvres)
- Soulignent que les garanties auxquelles a droit le justiciable supposent une présence renforcée à ses côtés de l'avocat, seul à même de lui garantir le respect de ses droits, dans toute procédure comme dans toute médiation.

Après débat, il vous est proposé d'adopter cette motion et de la transmettre au Bâtonnier du barreau de Cambrai, ainsi qu'au Garde des Sceaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette motion.

## **LOCATION ZONE DE LOISIRS (Renouvellement)**

**Monsieur DEL FABRO Gérald, renouvellement** au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Parcelle N°51 « Marais Aux Vaches »

Loyer : 220 Euros

**Monsieur DELVOYE Gilbert, renouvellement** au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Parcelle N°8 « Ancien terrain de football »

Loyer : 190 Euros

**Monsieur PENOT Georges, résiliation** au 31 décembre 2017

Parcelle n° 14 « marais aux vaches »

Successeur : **M. JAGOURY Philippe**

Loyer 220 €

**Monsieur TOUBEAU Serge, résiliation** au 31 décembre 2017

Parcelle n° 13 « marais aux vaches »

Successeur : **M et Mme COLLARD Bruno et Virginie**

Loyer 180 €

**Madame LANGLIN Annick, résiliation** au 31 décembre 2017

Parcelle n° 49 « marais aux vaches »

Successeur : **Mme GRESILLON Thérèse**

Loyer 180 €

**Madame Veuve CHANTRY Marie, résiliation** au 31 décembre 2017

Parcelle n° 10 « ancien terrain de football »

Successeur : M. DELHAYE Georges

Loyer 180 €

**Monsieur SCHUPPE Bernard, résiliation** au 31 décembre 2017

Parcelle n° 33 « les grands clairs »

Successeur : **Monsieur ALLOYEZ Gauthier**

Loyer 430 €

**SICOS (Comité d'entreprise), fin de bail** au 31 décembre 2017

Parcelle n° B « les grands clairs »

Successeur : **AMICALE du Personnel de la SIAVED**

Loyer 1 500,00 €

Pour extrait conforme  
Ainsi fait les jours, mois et an susdits  
Le Maire, Blanchard Yvette